

Municipalité de Saint-Agapit



1080, avenue Bergeron
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0

Province de Québec
MRC de Lotbinière
Municipalité de Saint-Agapit

RÈGLEMENT 614-06-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 605-01-26 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 102 510 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 102 510 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE RACCORDEMENT DES PUIITS DE LA RIVIÈRE NOIRE AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

ATTENDU QUE le règlement 605-01-26 décrétant une dépense de 3 450 028 \$ et un emprunt de 3 450 028 \$ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau d'aqueduc municipal a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 20 mars 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans le cadre de son programme de recherche en eau, a reçu un rapport favorable de son hydrogéologue permettant l'exploitation de sept (7) inter-puits qui s'ajouteront à ceux autorisés par le Règlement 605-01-26;

ATTENDU QUE le fait de réaliser les travaux pour les quatre (4) puits de la rivière Noire ainsi que les sept (7) inter-puits en simultané fait en sorte que nous minimisons l'impact de ces travaux sur les milieux humides présents dans ce secteur ;

ATTENDU QUE cet ajout permettra à la Municipalité de combler, en partie, les besoins en eau potable de sa population et qu'elle lui donnera un peu d'oxygène dans sa quête, sans fin, d'eau potable;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 605-01-26 afin de pourvoir aux coûts excédentaires reliés à l'ajout des sept (7) inter-puits à son projet initial;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Pierre Audesse lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIIT :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. Le titre du règlement numéro 605-01-26 est remplacé par le suivant :

Règlement 614-06-26 modifiant le règlement 605-01-26 décrétant une dépense de 4 102 510 \$ et un emprunt de 4 102 510 \$ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière noire au réseau d'aqueduc municipal.

ARTICLE 3 L'article 2 du règlement 605-01-26 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à réaliser les travaux d'aménagement et de raccordement de sept (7) inter-puits supplémentaires au réseau d'aqueduc municipal selon l'estimé du coût des travaux préparée par Simon Simard, ingénieur chez Apex en date du 19 mai 2026 (annexe A), et selon l'estimée détaillée incluant les frais, les taxes nettes, les imprévus, les honoraires professionnels et les frais de financement préparée par Claude Fortin, directeur général de la Municipalité de Saint-Agapit en date du 27 mai 2026. Les annexes « A » et « B » font partie intégrante du règlement d'emprunt.

ARTICLE 4. L'article 3 du règlement numéro 605-01-26 est remplacé par le suivant :

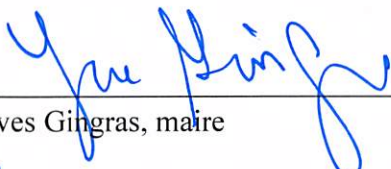
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 102 510 \$ aux fins du présent règlement.

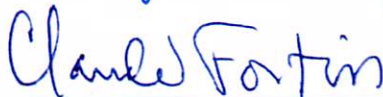
ARTICLE 5. L'article 4 du règlement numéro 605-01-26 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 102 510 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Copie certifiée conforme


Yves Gingras, maire


Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE A



Ville: Saint-Agapit
Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits d'eau
potable - Avenant 2 Inter-puits
Numéro de projet: M2510047
Date: 19 mai 2026

Estimation préliminaire - Avenant 2

Préparé par : Véronique Guay, ing.

Approuvé par : Simon Simard, ing.



Ville: Saint-Agapit
Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits d'eau
potable - Avenant 2 Inter-puits
Numéro de projet: M2510047
Date: 19 mai 2026

Article	Description de l'ouvrage	Montant total
0.	Généralité	122 668.21 \$
1.	Travaux dans le bâtiment des puits	58 800.00 \$
2.	Inter-Puits PE25-1 à PE25-7	178 219.97 \$
3.	Phase 2 (aménagement et raccordements de maximum 4 puits)	267 793.74 \$
Sous-total		627 481.92 \$
TPS (5%)		31 374.10 \$
TVQ (9,975%)		62 591.32 \$
Total Projet:		721 447.34 \$



Ville: Saint-Agapit
Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits
d'eau potable - Avenant 2 Inter-puits
Numéro de projet: M2510047
Date: 19 mai 2026

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
0.	Généralité				
0.1.	Organisation de chantier	forfaitaire	1	57 043.81 \$	57 043.81 \$
0.2.	Déboisement/Pulvérisation des souches	forfaitaire	1	58 000.00 \$	58 000.00 \$
0.3.	Fouille exploratoire	unité	5	1 124.88 \$	5 624.40 \$
0.4.	Réfection du site, nettoyage et remis en état	forfaitaire	1	2 000.00 \$	2 000.00 \$
	Sous-total Généralité				122 668.21 \$
	Sous-total "Généralité"				122 668.21 \$



Ville: Saint-Agapit
Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits
d'eau potable - Avenant 2 Inter-puits
Numéro de projet: M2510047
Date: 19 mai 2026

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
1.	Travaux dans le bâtiment des puits				
1.1.	<u>Électricité et automation</u>				
1.1.1.	Électricité	forfaitaire	1	24 300.00 \$	24 300.00 \$
1.1.2.	Automation	forfaitaire	1	9 500.00 \$	9 500.00 \$
	Sous-total Électricité et automation				33 800.00 \$
1.2.	<u>Mécanique de procédé</u>				
1.2.1.	Tuyauterie, vannes et accessoires	forfaitaire	1	25 000.00 \$	25 000.00 \$
	Sous-total Mécanique de procédé				25 000.00 \$
	Sous-total "Travaux dans le bâtiment des puits"				58 800.00 \$



Ville: Saint-Agapit
 Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits
 d'eau potable - Avenant 2 Inter-puits
 Numéro de projet: M2510047
 Date: 19 mai 2026

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
2.	Inter-Puits PE25-1 à PE25-7				
2.1.	<u>Eau brute</u>				
2.1.1.	Conduite				
2.1.1.a.	- 50mmØ	m.l.	1525	114.41 \$	174 475.25 \$
2.1.2.	Raccordement aux infrastructures projetées				
2.1.2.a.	- au bâtiment	unité	4	383.43 \$	1 533.72 \$
2.1.3.	Isolation type 1	m²	100	22.11 \$	2 211.00 \$
	Sous-total Eau brute				178 219.97 \$
	Sous-total "Inter-Puits PE25-1 à PE25-7"				178 219.97 \$



Ville: Saint-Agapit
 Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits
 d'eau potable - Avenant 2 Inter-puits
 Numéro de projet: M2510047
 Date: 19 mai 2026

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
3.	Phase 2 (aménagement et raccordements de maximum 4 puits)				
3.1.	<u>Eau brute</u>				
3.1.1.	Conduite				
3.1.1.a.	- 50mmØ	m.l.	200	114.41 \$	22 882.00 \$
3.1.2.	Raccordement aux infrastructures projetées				
3.1.2.a.	- au puits	unité	4	192.25 \$	769.00 \$
3.1.3.	Isolation type 1	m²	200	22.11 \$	4 422.00 \$
	Sous-total Eau brute				28 073.00 \$
3.2.	<u>Voirie</u>				
3.2.1.	Préparation de l'infrastructure	m²	2000	4.95 \$	9 900.00 \$
3.2.2.	Matériaux granulaires				
3.2.2.a.	- MG 20b, épaisseur 300 mm (chemin)	m³	650	55.95 \$	36 367.50 \$
	Sous-total Voirie				46 267.50 \$
3.3.	<u>Divers</u>				
3.3.1.	Tranchée pour conduits électriques/contrôles	m.l.	200	21.77 \$	4 354.00 \$
3.3.2.	Aménagement autour du puits	unité	4	76.56 \$	306.24 \$
3.3.3.	Ensemencement hydraulique H-1	m²	50	27.24 \$	1 362.00 \$
	Sous-total Divers				6 022.24 \$
3.4.	<u>Remise en état</u>				
3.4.1	Re-végétalisation	m²	800	23.07 \$	18 456.00 \$
3.4.2	Suivi de la végétalisation	forfaitaire	1	12 125.00 \$	12 125.00 \$
	Sous-total Remise en état				30 581.00 \$
3.5.	<u>Mécanique de procédé</u>				
3.5.1.	Pompes submersibles (4) pour inter-puits incluant câbles, jupes et accessoires	forfaitaire	1	26 870.00 \$	26 870.00 \$
3.5.2.	Tête, colonnes, coulisseau, boîtes de jonction, câbles, sondes etc.	forfaitaire	1	126 380.00 \$	126 380.00 \$
	Sous-total Mécanique de procédé				153 250.00 \$
3.6.	<u>Électricité et automation</u>				
3.6.1.	Travaux d'électricité et d'automation	forfaitaire	1	3 600.00 \$	3 600.00 \$
	Sous-total Électricité et automation				3 600.00 \$
	Sous-total "Phase 2 (aménagement et raccordements de maximum 4 puits)"				267 793.74 \$

ANNEXE B



Règlement 614-06-26 modifiant le règlement 605-01-26 décrétant une dépense de 4 102 510 \$ et un emprunt de 4 102 510 \$ pour l'aménagement et le raccordement des puits de la rivière Noire au réseau municipal d'aqueduc

Estimé détaillée de la dépense

Coûts directs	
Description des coûts	Coût total
Cout des travaux	3 357 260 \$
Contrôle qualitatif des matériaux	30 000 \$
Frais incidents	
Honoraires professionnels	
Description des coûts	Coût total
Surveillance de chantier	73 250 \$
Imprévus	
Description des coûts	Coût total
	300 000 \$
Taxes nettes	
Description des coûts	Coût total
Taxes nettes	142 000 \$
Frais de financement	
Description des coûts	Coût total
	200 000 \$
Montant de la dépense prévue au règlement	4 102 510 \$



Claude Fortin, directeur général

27 mai 2026

Date